



TIRAGE DE 1 TRANCHE DE 100 OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Europlasma, expert des solutions de dépollution, a procédé au tirage d'une tranche de 100 obligations convertibles en actions nouvelles à émettre de la Société (les « **OCA** »), correspondant à la tranche 34, représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire de 1 million d'euros, dans le cadre du contrat d'émission (le « **Contrat** ») de 10.000 bons d'émissions (les « **Bons d'Emission** ») d'OCA avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (les « **BSA** » et, ensemble avec les OCA, les « **OCABSA** ») conclu entre Europlasma et Global Corporate Finance Opportunities 11 (« **GCFO 11** ») le 16 avril 2021. Ce programme de financement, d'un montant maximum de 100 M€ sur 7 ans, doit servir, pour 75%, à financer de nouveaux projets générateurs de valeur.

Les fonds issus de ce tirage permettront de poursuivre les achats de matières premières et, ce faisant, d'assurer les hausses de certaines cadences de production mises en place avant l'impact de la flambée des prix de l'énergie en période hivernale pour pouvoir répondre à la demande durant cette période. Par ailleurs, dans le contexte si particulier de la crise énergétique actuelle, le Groupe réfléchit à l'élaboration d'un plan de sobriété pour la période hivernale à venir, comme l'a recommandé récemment le Gouvernement¹.

Rappel du cadre juridique de l'émission

La Société rappelle que ce programme de financement a été conclu dans le cadre de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2021. En vertu de cette délégation, le Conseil d'Administration a, le 16 avril 2021 (i) décidé de procéder à l'émission de 10.000 Bons d'Emission d'OCABSA et (ii) décidé d'en réserver la souscription au fonds Global Corporate Finance Opportunities 11 (le fonds), société dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans.

Les caractéristiques de ce programme de financement sont détaillées dans [le communiqué du 16 avril 2021](#). La Société précise que depuis le 16 avril 2022, la Société a seule la possibilité de demander l'émission de tranches d'OCA (échéance de l'*Investor Call* 12 mois après l'émission). En outre, la Société précise que 5 millions de BSA non encore exercés ont été émis le 28 avril 2021 dans le cadre de ce programme de financement et expireront 84 mois après leur date d'émission. La présente émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers. La Société attire l'attention du public sur le fait que la conversion ou l'exercice des titres émis dans le cadre de ce programme pourront intervenir à tout moment à la demande du porteur et que les actions qui en seront issues seront librement cessibles sur le marché Euronext Growth (Paris), indépendamment des intérêts de la Société. Il en ressort que ce financement peut entraîner une forte dilution des actionnaires et une grande pression baissière sur le cours. Un tableau de suivi de la conversion des OCABSA est consultable sur le site Internet d'Europlasma dans la section « [Investisseurs et Actionnaires / information réglementée](#) », onglet « information sur le capital ». La Société met également à disposition du public sur son site internet une [FAQ](#) dédiée à toute personne souhaitant obtenir des informations sur les titres financiers émis par Europlasma.

¹ [Interview de Mme Élisabeth Borne, Première ministre, à France Inter le 1er septembre 2022](#)

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis 30 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com). Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 693 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr